



Cession de bail commercial

Par **kytan**, le **12/12/2011** à **21:24**

Bonjour,

je suis etudiante et j'ai une question à laquelle je ne trouve pas de réponse: si je cède mon bail commercial (bail que j'exploite depuis 2 ans par exemple) est ce que le cessionnaire reprends le bail à 2 ans ou est ce qu'il bénéficie d'un nouveau bail de 9 années entiere par exemple ??

je ne sais pas si j'ai été assez claire mais j'espere vraiment une réponse rapide. merci.